

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 404

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

Après la dernière occurrence du mot :

« régions »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« ou parties de régions suivantes : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La méthode proposée par le projet de loi ne permet pas de prendre en compte la réalité et la diversité des territoires.